
Conseil municipal de Garges-lès-Gonesse

27 avril 2006

Intervention de Azzedine Krid, conseiller municipal MRC

Monsieur le Maire, Chers Collègues

La première délibération, que vous nous proposez ce soir, à laquelle nous pouvons ajouter les délibérations 3 et 4 concernant la démolition - reconstruction des groupes scolaires Anatole France et Marcel Cachin, mérite que l'on prenne le temps de la discussion au sein de notre assemblée.

Avant d'évoquer les réserves du MRC sur le projet de convention, je vais rappeler rapidement les **principes sur lesquels repose notre analyse de la rénovation urbaine**. Comme nous vous l'avions indiqué à l'occasion de l'opération à la Muette le 20 janvier 2004, **il n'est pas question ici de remettre en cause le principe de la rénovation de quartiers qui ont été laissés à l'abandon par les politiques publiques et les bailleurs privés pendant trop d'années**. Nous disons simplement que cette rénovation doit se faire en toute transparence grâce à une véritable concertation avec la population concernée, celle habitant le quartier.

Dans l'intérêt général, il faut bien entendu éviter les erreurs du passé et ne plus concentrer les logements sociaux aux mêmes endroits, mais cela ne peut se faire sans garantie. **La diversification de l'offre (en pourcentage) peut et doit s'obtenir sans passer par un déficit du nombre de logements sociaux** reconstruits mais par un accroissement de l'offre globale. **La situation critique du logement en Ile de France** doit aussi être prise en compte dans nos choix.

Dans le cas de Garges, un autre **périmètre de mise en œuvre de la règle « du 1 pour 1 »** aurait pu être envisagé : celui de la communauté d'agglomération Val de France puisque Arnouville n'atteint pas le taux légal de 20% ou encore le vieux pays de Garges, dans un esprit de **"mixité haussmannienne"** à l'échelle du quartier, favorisant une offre de logement social en cœur de ville, là où sont les services publics et les transports. Vous avez privilégié de la mettre en œuvre pour cette opération à l'échelle départementale et donc **la restitution de l'offre en logements sociaux dépendra de Maires qui, le plus souvent, ne sont pas en règle au regard de la loi SRU**.

De toute façon, **l'application de la loi SRU ne servirait alors, dans le meilleur des cas, qu'à corriger le déficit de logements sociaux de certains projets ANRU, et la mixité sociale que de prétexte à un tri social**.

Sans compter que des Maires indéliçables brandissent déjà le Plan d'Exposition au Bruit et ses contraintes en matière d'urbanisme pour justifier de ne pas construire de nouveaux logements sociaux et que notre ville a besoin du maintien voire d'une croissance de l'offre en logements sociaux, notamment dans le village, pour faciliter la décohabitation.

Ces remarques semblent empreintes du bon sens puisque cet argument avait été retenu par la Région Ile de France lorsque deux élus régionaux Valdoisiens (Francis PARNY et Rachid ADDA) l'avait interpellée pour ajourner le vote d'une subvention à la société Immobilière 3 F pour la démolition de la barre Langevin du quartier de la Muette. D'ailleurs la Région Ile de France a décidé de geler ses financements pour les démolitions jusqu'à l'existence d'une clarification sur la restitution de l'offre initiale et sur les modalités de la concertation.

Cela semble loin d'être satisfait dans le projet que vous nous soumettez. A la lecture des 48 pages de la convention il apparaît clairement :

1. Que la concertation avec les habitants n'est pas suffisante. **Vous confondez en effet concertation et information aux habitants.** Or la loi SRU est très claire sur ce point : elle exige une concertation importante en matière d'urbanisme et notamment préconise une consultation préalable des habitants du quartier et qu'une nette majorité s'en dégage.

Cette opération transformera le visage de Garges, nous vous l'accordons. Comme toute opération de chirurgie esthétique, le consentement éclairé du patient est requis ! Sans négliger le travail que pourront fournir les deux centres sociaux, nous vous demandons donc plus de transparence dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet et une garantie serait la mise en place d'un comité participatif paritaire réunissant élus, associations, habitants, bailleurs, commerçants...

2. Nous voulons des garanties plus fortes quant au relogement des familles et sur la possibilité de retour dans le quartier des familles qui le souhaitent. Un recensement des demandes doit être mené préalablement. De plus, les familles doivent être informées de l'échéancier. La rénovation urbaine devait à l'origine rassurer les populations en leur offrant un cadre de vie meilleur, des conditions de logements permettant un meilleur épanouissement. Or l'incertitude sur le relogement est anxiogène et va à l'encontre de l'objectif affiché.

3. Il apparaît manifeste qu'à l'issue de cette opération, il y aura un déficit d'une soixantaine de logements sociaux. Ce projet ANRU dans lequel s'inscrit cette opération **est trop approximatif sur la reconstruction.** Nos quartiers situés à 15 minutes de Paris par le RER sont en effet très convoités par les sociétés immobilières. On le voit par les déconventionnement de logements sociaux à Sarcelles et par la multiplication des programmes immobiliers de standing où on ne se pose pas la question de la mixité sociale ! La mixité sociale ne consiste pas à reléguer les populations les plus pauvres de nos quartiers aux limites de l'Ile de France en les remplaçant par des classes moyennes provenant d'autres communes et de construire des ghettos de riches ailleurs. **La règle du « 1 pour 1 » pour la reconstruction des logements SOCIAUX doit être mise en œuvre à l'échelle de l'agglomération ou exceptionnellement du département par un plan préalable précis de localisation de la restitution de l'offre initiale.**

4. Enfin j'évoquerai pour finir les « démolitions - reconstructions » des deux groupes scolaires Anatole France et Marcel Cachin. Nous souhaiterions une autre solution technique car la simultanéité des deux opérations mettra les enfants dans une situation de précarité pendant quatre années. En gros une génération sacrifiée. Une concertation avec les parents d'élèves et les habitants vous aurait permis de mieux évaluer la situation et de choisir un phasage différent en décalant les deux opérations et opérer par roulement.

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Maire, les deux élus du Mouvement Républicain et Citoyen s'abstiendront sur toutes les délibérations.